

Le TÉMOIN : On paiera alors trente c. du mot à destination de Vancouver ou d'Ottawa; il y a un maximum.

M. MURRAY : Mais si les dépêches passent par Londres?

Le TÉMOIN : Peu importe quel circuit du Commonwealth suit la dépêche, le tarif reste de trente c.

Le PRÉSIDENT : La clause 6 est-elle adoptée?

Adopté.

La clause 7 est-elle adoptée?

Adopté.

La clause 8 est-elle adoptée?

L'hon. M. CHEVRIER : La tâche incombe au Royaume-Uni. Le bill prévoit l'acquisition des services de communication extérieure en notre pays, exclusion faite de la tête de câble. La *Cable and Wireless* entretiendra et exploitera le câble du Pacifique.

M. CARROLL : La compagnie de la Couronne exerce-t-elle une régie spéciale à l'égard des tarifs prélevés sur les messages qui partent au Canada?

Le TÉMOIN : Oui, nous continuons d'avoir la maîtrise des tarifs; chaque pays régit ses propres tarifs. Le Conseil des télécommunications a cette fonction. Il recommande les tarifs qu'il estime servir le mieux les intérêts du Commonwealth. Je sais d'expérience qu'il n'a jamais demandé à un seul pays du Commonwealth de ne rien faire qui déplût à ce pays, mais j'affirme que nos tarifs sont certainement entre nos mains. Le Conseil doit juger des tarifs prescrits qui pourraient être préjudiciables à l'ensemble du réseau.

M. HATFIELD : La *Canadian Marconi Company* maintiendra-t-elle les tarifs du Conseil outre-mer ? Si quelqu'un de Terre-Neuve désire envoyer un message, ce message doit-il passer par Montréal et coûtera-t-il plus cher?

Le TÉMOIN : Un message entre ici et Terre-Neuve est transmis directement par le circuit des lignes de terre. Il est considéré comme un message domestique.

M. HATFIELD : Je songeais à un message qui va de Terre-Neuve outre-mer?

Le TÉMOIN : Il n'y aura pas de changement.

M. HATFIELD : Les tarifs Marconi seront les mêmes que les vôtres?

Le PRÉSIDENT : La clause 8 est-elle adoptée?

Adopté.

Le PRÉSIDENT : La clause 9 est-elle adoptée?

M. GIBSON : Quant à la clause 9, le gouvernement ne pourrait-il nous promettre qu'en matière de pension les changements seront facultatifs? Je crois savoir qu'il y a trois ou quatre plans en vigueur pour ce qui est de la *Cable and Wireless*. J'apprends en outre qu'il y a certaines obligations de rapatriement, et je me demandais si le Conseil assumerait ces obligations.

L'hon. M. CHEVRIER : Je suis informé qu'il y a diverses caisses de pension existantes. La compagnie de la Couronne a l'intention de les coordonner, afin que les employés n'aient à subir aucun inconvénient. Au contraire, les employés devraient avoir tout à gagner au échange. Je ne puis dire si leur situation sera vraiment meilleure, mais soyez assurés que la caisse de pension va être conçue de manière que les employés n'aient à subir aucun inconvénient.

M. GIBSON : Vous êtes certain que leurs pensions et traitements n'accuseront aucune baisse.